LES 20 ans du NON au TCE

Ce texte a pour but de réveiller la mémoire de ceux et celles qui ont oublié ce vote et d'informer les jeunes qui n'ont pas vécu ce moment-là … Il y a 20 ans, le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE) a été soumis à référendum et le peuple français a répondu NON, le 29 mai 2005.
Le TCE adopté à Rome par les chefs d'Etat et de gouvernement le 29 octobre 2004, devait ensuite être ratifié par l'ensemble des 25 pays selon les règles en vigueur dans chaque État, le plus souvent par voie parlementaire ou parfois par voie référendaire. En France, le Président Jacques Chirac a choisi la voie référendaire et fixé la date au **29 mai 2005.**

Un NON inattendu

Ce traité, encensé par la quasi totalité des médias et de la classe dirigeante est alors rejeté par le peuple qui vote NON à 54,67 % avec un taux de participation de 70%.

La campagne pour le « NON » impulsée par l'association ATTAC, suivie par les partis politiques et syndicats de gauche et quelques personnalités de droite dont Philippe Séguin, Nicolas Dupont-Aignan…fut un grand moment de mobilisation populaire. De très nombreuses réunions publiques, y compris dans des villages, ont permis de décrypter le volumineux texte de l'Union européenne et d'inverser la tendance des premiers mois qui donnaient le OUI gagnant à 60%.
A noter que le Parti socialiste était divisé : son secrétaire national François Hollande était partisan du OUI tandis que d'autres socialistes appelaient à voter NON, tels Laurent Fabius, Jean Luc Mélenchon , Alexis Corbière…

Genèse d'une trahison

Mais les classes possédantes et dirigeantes, certes assommées par ce résultat, n'ont pas abandonné leur projet. Deux ans plus tard, est apparu un nouveau texte, un clone du TCE, qui fut baptisé Traité de Lisbonne, nom de la ville où il fut signé. Echaudées par le NON de 2005, elles veulent absolument éviter un autre référendum pour ratifier ce nouveau traité. Le Président Sarkozy choisit donc la voie parlementaire. Le conseil constitutionnel y met son veto et impose de modifier la constitution avant toute ratification de ce traité :

L'autorisation de ratifier le traité modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution. *(Décision n° 2007-560 DC du 20 décembre 2007- article 1er)*

Or, toute révision de la Constitution française est obligatoirement effectuée par le Congrès formé de l'Assemblée nationale et du Sénat réunis à Versailles. Convoqué le 14 février 2008, le Congrès a voté, à une très large majorité, la modification de la Constitution française *(Titre XV- article 88-1)* ce qui a permis la ratification du traité de Lisbonne, un texte très proche du TCE mais plus confus, obscur, quasiment illisible.

A noter un article qui n'existait pas dans le TCE, lourd de conséquences : ***L'UE est désormais dotée d'une personnalité juridique indépendante : elle dispose de prérogatives extraordinaires et le droit européen est supérieur au droit des Etats y compris aux constitutions nationales*** *(cf André Bonnet : Referendum de 2005: LES PREUVES DE LA TRAHISON DÉMOCRATIQUE)*

Conclusion

Nos dirigeants ont peur du peuple. Après le fiasco de 2005, plus un seul referendum n'a été organisé en France. Comment s'étonner que les « gilets jaunes » réclament le RIC? L'absence de référendum concourt au dépérissement de la vie démocratique française et à la montée des colères. Face à l'ampleur des grèves contre la réforme des retraites, Emmanuel Macron aurait pu redonner la parole au peuple et organiser une grande consultation démocratique sur ce sujet crucial. Mais non, il a peur d'être désavoué comme le fut Jacques Chirac en 2005. Il en parle …mais il ne va pas plus loin…

Réseau social laïque

ASSEMBLEE LOCALE

SAMEDI 24 MAI A PARTIR de 13h00

Réseau social laïque

60 rue Franklin 93100 Montreuil

Souveraineté numérique et IA : quel avenir du salariat ?

Premier débat: Démocratie sociale et salariat

intervenant P Geiger (APUC), et S Delannoy, P Deransart, F Lavanture (réseau salariat)

Deuxième débat: IA quelles conséquences sur le salariat

A Jambu-merlin (consultante nouvelle technologie) A Bellon (APUC) M lamboley (RSL)

Participation aux frais 5 euros.

AU NON DE LA FRANCE
20 ANS ET MAINTENANT ?

AVEC
Emmanuel Todd,
Zoé Konstantopoulou,
Henri Guaino,
Stéphane Rozès,
Camille Adam,
Jacques Nikonoff
Georges Renard-Kuzmarovic
... et bien d'autres !

Jeudi 29 mai
14h30 - 22h

MAS
10 rue des Terres au Curé
75013 Paris

République Souveraine

